

Information extension norme SA 2005

Important bien lire le message ci- après



à compter du 1^{er} janvier 2019, la réglementation internationale relative à la norme des casques évolue. Les casques sous norme SNELL 2005 devront être remplacés par la nouvelle norme SNELL 2015. Toutefois, le Comité Directeur de la FFSA, dans sa réunion du 24 octobre 2018, a accordé un moratoire jusqu'au 31 décembre 2021 pour les détenteurs de casques sous norme SNELL 2005. Cette disposition est applicable uniquement aux concurrents des compétitions nationales et régionales inscrites au calendrier de la FFSA.*